

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4251)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE20

présenté par

Mme Bonneton, Mme Abeille et Mme Allain

ARTICLE 4

À la troisième phrase de l'alinéa 19, après le mot :

« au »,

insérer les mots :

« vote du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit ici de préciser que le Parlement se prononce par un vote sur le rapport décennal sur la politique des ressources et des usages miniers.